# ECOLE GEORGE SAND SAINT MARS DU DESERT PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 16/02/2018

présents	excusés
Enseignants: Mmes Jaumier, Frangeul, Bordet, Sicre, Pageaud, Harry, Projean  DDEN: Mr Bonidan	Mme Bretel Mme Jimenez (IEN)
<u>Parents d'élèves</u> : Mmes Ollivier, Voisin, Nicolas, Rolland, Ezanno, Bodin, Moll, Brun, Mr Seyeux <u>Municipalité</u> : Mme Nourry (maire), Mme Alexandre (adjointe enfance-jeunesse-éducation), Mme Papion (services scolaires), Mme Charrier (conseillère)	

## Hors ordre du jour :

- Modifications de l'ordre du jour ; Mmes Nourry et Alexandre ne peuvent pas rester au-delà de 19h.
- Ajout de dernière minute : le rythme scolaire de la prochaine rentrée

# 1- Rythme scolaire rentrée prochaine

Il avait été annoncé en début d'année que le Monsieur donnerait réponse aux demandes de retour à 4 jours le 22 février.

Il s'avère que les communes soient déjà au courant des décisions prises. Les écoles du secteur du collège de Ligné ont été destinataires d'un mail les invitant à participer à une réunion sur les transports, réunion organisée par la COMPA; extrait du courriel reçu : « Les écoles primaires ont fait part de leur projet d'horaires pour l'année 2018-2019. La DASEN a communiqué aux communes et la Région sa position vis-à-vis des demandes formulées. Cette décision génère des modifications conséquentes et disparates des horaires des établissements primaires susceptibles de remettre en cause l'organisation actuelle du transport scolaire sur votre secteur. Des ajustements horaires sont indispensables. Aussi, Alain Brunelle, Vice-président chargé de l'aménagement du territoire, vous propose une réunion de concertation locale réunissant les établissements primaires, les établissements secondaires et les mairies, en présence de la Région organisatrice des transports scolaires le : Vendredi 16 février à 14h00. »

Mme Athimon (directrice Philippe Corentin) était à la réunion : Sur le secteur de Ligné, seules les écoles du Cellier n'avaient pas fait de demande de retour à 4 jours. Les horaires proposés par l'école George Sand ne conviennent pas. Choix des transports de toujours mutualiser les trajets entre les écoles primaires et les collèges. Les écoles ne peuvent donc pas commencer avant 8h45 ni finir après 16h30.

Notre demande était 8h40 – 16h40 pour maintenir les 2h de pause méridienne nécessaire au passage de tous nos élèves au restaurant scolaire éloigné de l'école.

Mme Alexandre avait demandé à ce que nos écoles soient invitées à cette réunion puisque nous dépendons du collège de Ligné. Mme Gauthier représentait la mairie. Mme Alexandre précise que la commune n'a pas reçu d'avis de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

A la lecture de ce procès verbal, Mme Jimenez demande à ce que soit rajouté ce commentaire : « Un courriel a bien été envoyé en date du 06/02. Si ce courriel comportait le tableau de proposition des horaires à renseigner par l'école et la commune, le courrier associé n'était pas le bon courrier. Il s'agit d'une erreur du personnel administratif qui a choisi la mauvaise pièce jointe. Le courrier pour la commune de Saint-Mars a donc bien été rédigé par Monsieur l'Inspecteur d'académie qui a bien demandé à ce qu'il soit transmis. »

Mme Alexandre proposera une réunion avec les trois directeurs, le CGRS et la CCEG pour revoir les horaires des écoles.

### 2- REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Le règlement départemental est en cours de réécriture, nous devons donc nous appuyer sur le règlement national ce qui implique des petits changements – certains points n'étaient pas réglementaires.

- Suppression : les enseignants non grévistes ne sont pas tenus d'accueillir les élèves de leurs collègues grévistes (droit d'accueil)
- Modifications:
  - O Tout enfant a le droit d'être assidu à l'école, l'école étant obligatoire : ce n'est pas un droit mais une obligation.
  - O Tout enfant handicapé : en situation de handicap ; convention qui concerne les élèves en temps partagé.
  - O Dispositions particulières:
    - Le médecin chargé du contrôle médical scolaire et/ou un membre du réseau d'aides spécialisées peuvent participer à cette réunion.
    - S'il apparaît, après une période probatoire d'un mois, qu'aucune amélioration n'a pu être apportée au comportement de l'enfant, une décision de changement d'école pourra être prise par l'Inspecteur de l'Education Nationale, sur proposition de la directrice et après information du conseil d'école. La décision sera soumise à l'Inspecteur d'Académie.

A la lecture de ce procès verbal, Mme Jimenez demande à ce que soit modifié cette dernière partie pour qu'elle soit en accord avec le règlement type départemental : « À l'école élémentaire, s'il apparaît que le comportement d'un élève ne s'améliore pas malgré la conciliation et la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre de l'équipe éducative, il peut être envisagé à titre exceptionnel que le directeur académique des services de l'éducation nationale demande au maire de procéder à la radiation de l'élève de l'école et à sa réinscription dans une autre école de la même commune. »

Vote du règlement intérieur modifié : oui à l'unanimité

### 3- LA SECURITE A L'ECOLE

Le 21 décembre, nous avions informé les familles qu'un exercice « alerte intrusion » serait réalisé au retour des vacances de Noël.

Cet exercice a eu lieu le mercredi 10 janvier.

Exercice préparé en amont avec les élèves dans chaque classe (pourquoi, comment...).

Nous avions organisé l'exercice de façon suivante :

- Intrusion côté est de l'école.
- Décision heure de début d'exercice : 11h30, durée 5 min pas de signal d'alerte intrusion
- Classes côté est (3, 4 et 5) se cachent dans les classes.
- Classes côté ouest (1, 2, 6, 7, 8 et 9) fuient.
- Mr Terrien (policier municipal) + Mme Pageaud : observateurs.

Un bilan a été envoyé en mairie, à l'IEN et à la gendarmerie de Nort sur Erdre.

#### Bilan:

A revoir avec la mairie:

- rideaux occultants pour toutes les classes
- verrouillage des portes intérieures de chaque classe : en cours selon Mr Bigard
- possibilité d'un accès vers les préfabriqués pour que certaines classes se sauvent vers le sud de l'école (trop de monde derrière les logements Cadaran)

Enseignants : téléphones en mode silencieux, se cacher : mettre des tables devant les portes, se sauver : se sauver rapidement, s'assurer de la présence de tous ses élèves

Parent : Pas de signal d'alerte donc exercice faussé.

Mme Alexandre: Le bip serait idéal mais très cher. Le signal sonore a un certain coût également. Mme Nourry précise que les mairies n'ont pas d'obligation d'équipement.

L'objectif de ces exercices étant d'acquérir des habitudes : se déplacer en silence absolu, savoir où se cacher, par où se sauver.

Un exercice de confinement se fera en mai juin 2018. Comme d'habitude, nous ne vous communiquons pas la date exacte pour ne pas rajouter de stress supplémentaire aux enfants ni à leurs parents.

### 4- LA VIE DE L'ECOLE : les conseils d'enfants

## Retour sur le conseil d'enfants du lundi 5 février : avec les suppléants

### Embellissement de l'école :

- accrocher les productions d'arts visuels dans les couloirs.
- mettre des choses en suspension dans les couloirs.
- décorer le coin fontaine et les toilettes.
- faire des temps forts d'arts visuels avec des productions communes qui mélangent les différentes classes et niveaux (comme pour les messages clairs)
- réaliser plus d'œuvres sur formats différents que A4; en collectif.
- refaire des pictogrammes filles/garçons pour les toilettes : une classe s'en charge ?
- réaliser des plantations dans les bacs et dans les différents endroits de l'école.
- réaliser une fresque avec un artiste sous le préau.
  - fresque murale : voir avec la mairie et l'école des arts qui pourrait intervenir gratuitement, seulement le matériel à payer. Mme Papion prend note.

### Planning

- rappel des règles
- ne pas sortir avec sa raquette lorsque que ce n'est pas son tour.
- on conserve CM1/CM2 et CM.

### T.I.G. (Travaux d'Intérêt Général):

- mettre en place les T.I.G: les maîtresses doivent punir les fautes assez graves par les TIG. (Ramasser des papiers, des vêtements dans la cour / nettoyer les tables de sa classe...)

## Conseil d'enfants organisé par la mairie le mardi 13 février, avec les délégués titulaires :

Présents : 2 délégués par classe ; mairie (Mme Alexandre, Mme Papion, Mme Douaud, Mme Frelin) ; enseignantes (Mme Cadelis, Mme Harry, Mme Pageaud)

Ligne jaune sur la cour : Les enfants soulignent qu'elle ne laisse pas assez d'espace pour jouer.

Rappel du rôle de cette ligne : limiter l'espace sur les temps de garderie gratuite, faciliter le retour des élèves vers le portail de sortie ; séparation avec les TAP.

⇒ Déplacer cette ligne jaune pour que les élèves aient accès aux deux tables de ping-pong ?

TAP: Demande de varier les jeux, ce sont souvent les mêmes.

Laurence précise que ce sont les élèves qui choisissent, elle fait en fonction de leur demande.

Peut-être que les élèves choisissent les mêmes jeux parce qu'ils n'en connaissent pas d'autres.

⇒ Proposition : Jeux qui ne seraient plus choisis par les élèves ; Laurence leur proposerait de nouveaux jeux.

### Les conflits - surveillance :

Les élèves se plaignent des temps de surveillance : « Les dames disent j'arrive et ne viennent pas. »

Constat : surdose de conflits. Mme Douaud dit qu'elles ne peuvent pas gérer tous ces conflits. Il y a une escalade de conflits, d'insultes, de gros problèmes avec les CM. Quelques filles s'enferment dans les toilettes.

Les enseignantes précisent que les règles sont répétées en classe très régulièrement, mais que les élèves ne se comportent pas de la même façon sur les temps de récréation et sur les temps périscolaires.

Mme Alexandre indique qu'elle a reçu 8-9 élèves depuis septembre.

⇒ Décision : Mme Alexandre passera dans les 3 classes de CM.

Une déléguée indique que certains élèves n'ont plus envie de rester à l'école sur les temps du midi. Certains ont peur.

Décision votée : établir un planning des activités sur les temps du midi et de la garderie gratuite (planning fait par la mairie). On verra si ce planning réduira les conflits.

# Échanges sur ce compte-rendu de conseil d'enfants :

Pour Mme Alexandre la problématique ligne jaune est liée à la problématique « violence ». Il est nécessaire d'avoir une réflexion avant de faire des modifications. 15-20 élèves de CM posent problèmes sur le temps du midi. Des enfants et leur famille ont déjà été convoqués, d'autres vont l'être.

Un parent demande si la situation est la même le mercredi et le soir au moment de la garderie gratuite. Mme Alexandre répond qu'il n'y en a pas autant.

Une réunion aura lieu la semaine prochaine avec le personnel de surveillance et des TAP.

Pour les parents, les enfants n'ont pas assez de jeux, il faudrait qu'ils jouent plus pour moins s'ennuyer.

Mme Nourry est un peu sidérée que ces questions doivent être sans arrêt réglées par la mairie et l'école. C'est aux parents de prendre leurs responsabilités éducatives.